

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00018

Numéro SIREN : 873 200 182

Nom ou dénomination : CENTRE DE REVISION D ETUDES ET DE GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2019 sous le numéro de dépôt 4812

DÉPOT N°... A4812 DU

19 MARS 2019

EXCO CLERMONT-FERRAND

Société Anonyme
au capital de 496 800 euros
Siège social : 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND cedex 1

SIREN 873 200 182 - RCS CLERMONT-FD

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 31 DECEMBRE 2018

Certifié Conforme

L'an deux mille dix-huit,

Le 31 décembre,

A 10 heures,

Les administrateurs de la société EXCO CLERMONT-FERRAND se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- ✓ Madame Anne BONNICHON
- ✓ Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE
- ✓ Madame Françoise SIROT

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Anne BONNICHON remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Eric MENA de ses fonctions de Directeur Général délégué,
- Démission de Madame Françoise SIROT de ses fonctions d'Administrateur,
- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Madame Françoise SIROT, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

39

DEMISSION DE Monsieur Eric MENA

Le Président expose au Conseil que, par courrier en date du 31 décembre 2018, Monsieur Eric MENA lui a notifié sa démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil prend acte de cette démission.

DEMISSION DE Madame Françoise SIROT

Le Président expose au Conseil que, par courrier en date du 31 décembre 2018, Madame Françoise SIROT lui a notifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de cette démission.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Puis il est rappelé que lorsque, par suite de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration, le nombre de ceux-ci est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce prévoit que le Conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire dans les trois mois du jour où se produit la vacance.

Le Président expose au Conseil que le nombre des membres en fonction étant devenu inférieur au minimum de 3 prévu par les statuts, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Madame Françoise SIROT.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Thierry POUYET, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur Thierry POUYET, demeurant 13 rue de la Source 63170 PERIGNAT LES SARLIEVE, en remplacement de Madame Françoise SIROT, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Thierry POUYET exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

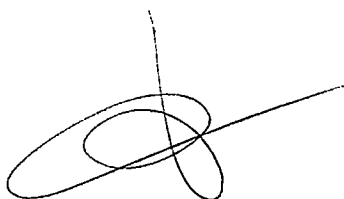
Monsieur Thierry POUYET entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

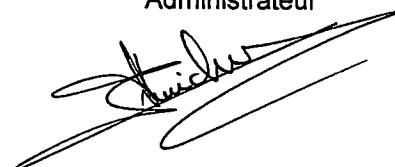
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Pierre-Jean ORCEYRE
Président du Conseil d'Administration



Anne BONNICHON
Administrateur



Thierry POUYET

*Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur »
Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur*

